

Les élections étudiantes 2026

à l'Université Paris
Nanterre

Pourquoi
je vote ?



Pour élire mes
représentantes et
mes représentants

dans les conseils suivants :

Pour quelle
durée ?

Les mandats durent
2 ans

pour les représentants
des usagers.

CA

Le conseil
d'administration
(CA) – 6 sièges
à renouveler.

Tous les conseils
de composantes (UFR,
Institut) – 52 sièges
à renouveler.

Un service commun –
2 sièges à renouveler.

CAC

Le conseil académique (CAC),
composé de :

CFVU

La commission de
la formation et de
la vie universitaire
(CFVU) – 16 sièges
à renouveler.

CR

La commission
de la recherche
(CR) – 4 sièges
à renouveler.

Une fois constitué de ses nouveaux membres, le CAC élira
la vice-présidente ou le vice-président étudiant.



Qui
vote ?

Tous les étudiantes
et étudiants

Pour pouvoir voter, je vérifie
mon inscription sur les
listes électorales à partir
du 10 mars.

[elections-etudiantes2026
.parisnanterre.fr/qui-vote](https://elections-etudiantes2026.parisnanterre.fr/qui-vote)



Quand
je vote ?

Du lundi 30 mars
au vendredi 3 avril 2026

Je souhaite présenter
une liste ?

Dépôt des candidatures

- jusqu'au 17 mars (12 h) pour
les Conseils centraux ;
- jusqu'au 18 mars (12 h) pour
les Conseils de composantes
et le Service commun.

Où
je vote ?

Nouveauté !

Je vote en ligne

sur le site

[elections-etudiantes2026
.parisnanterre.fr](https://elections-etudiantes2026.parisnanterre.fr)

Je peux aussi voter sur les
postes informatiques mis à
disposition sur les 3 campus.

Toutes les modalités de vote
sont expliquées sur

[elections-etudiantes2026
.parisnanterre.fr](https://elections-etudiantes2026.parisnanterre.fr)

Les conseils centraux et leurs élues et élus en détails

CA

Conseil
d'administration

- Vote le budget et approuve
les comptes.
- Approuve le contrat
d'établissement ainsi que
les accords et conventions.
- Adopte les statuts de l'université
et des composantes, ainsi que
son règlement intérieur.

36 membres

dont 6 sièges étudiants
à renouveler

CAC

Conseil
académique

- Est consulté sur les questions transversales à la formation
et à la recherche.
- Est doté d'un rôle consultatif sur la stratégie de formation,
de recherche, de documentation scientifique et technique, mais aussi
sur l'exercice des libertés universitaires, la qualification à donner
aux emplois d'enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs,
sur les demandes d'accréditation et sur le contrat d'établissement.

40 membres

dont 16 sièges étudiants
à renouveler

40 membres

dont 4 sièges étudiants
à renouveler

CFVU

Commission de la
formation et de la vie
universitaire

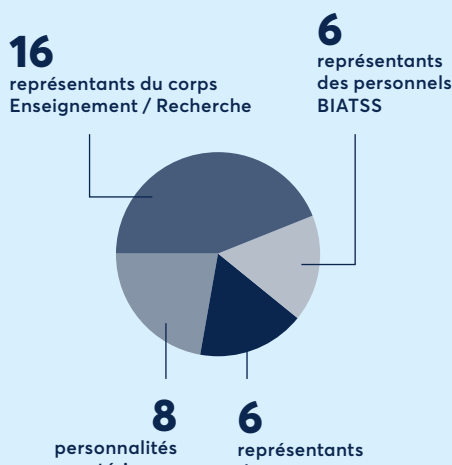
- Est consultée sur les questions
relatives à la formation et à la
vie étudiante.
- Répartit l'enveloppe des moyens
destinée à la formation.
- Adopte les règles relatives aux
examens et à l'évaluation des
enseignements.
- Adopte les mesures destinées à
favoriser les activités culturelles,
sportives, sociales et celles de
nature à améliorer les conditions
de vie et de travail.

CR

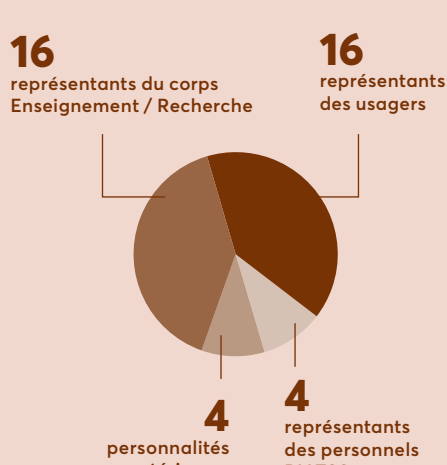
Commission
de la recherche

- Vote sur les questions relatives
à la recherche.
- Est consultée sur les conventions
avec les organismes
de recherche.
- Adopte les mesures de nature
à permettre aux étudiants,
enseignants et enseignants-
chercheurs de développer les
activités de diffusion de la
culture scientifique, technique
et industrielle.

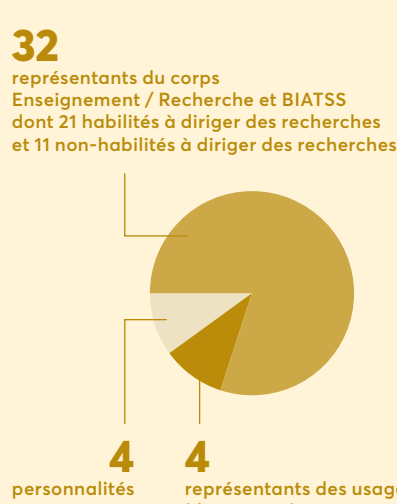
La composition du CA



La composition de la CFVU



La composition de la CR



Les conseils de services communs

Conseil de service
commun (Sufom)

Élit une directrice ou un directeur,
qui a la charge d'appliquer
les décisions prises par le
conseil et d'assurer la gestion
du Service commun.

2 sièges étudiants
à renouveler

et les conseils de composantes

Conseils de composantes
(UFR et instituts)

Débatent et décident de la politique
de formation, de la répartition
des moyens, des conditions de vie
étudiante et des projets et axes
stratégiques de la composante.

52 sièges
étudiants
à renouveler